

A-) Entre 1973 et 2008 un débat international s'est développé sur l'opportunité ou non d'employer le mot «génocide» à propos des exactions qui ont été perpétrées contre les Aché au début des années 60 et 70 ?
Pouvez vous rappeler les termes de ce débat jusqu'à la publication du Rapport d'IWGIA en 2008 ?

Tout commence avec les deux rapports (1973, 1974) de l'anthropologue allemand **Mark Münzel** venu étudier au Paraguay, entre juillet 1971 et juin 1972, la tradition orale de cette petite ethnie de chasseurs-cueilleurs nomades de la Forêt subtropicale. Il séjourne dans la Réserve de Cerro Moroti nouvellement créée en 1968 par le régime militaire (1954-1989) du Général Alfredo Stroessner qui veut y sédentariser les dernières bandes du nord en isolement volontaire. Münzel est le témoin direct d'un désastre culturel et humanitaire. Il est expulsé du Paraguay en juin 1972 après avoir tenté d'alerter l'opinion nationale sur ce processus de «pacification» et accusé la dictature militaire de se camoufler derrière le discours bienveillant du *développement intégrationniste* pour perpétrer un «génocide» (Mélia et al.1973). Münzel fait état du massacre de bandes sylvoles, d'assassinats, de tortures et mise en servitude des hommes, de la prostitution des femmes, du rapt et de la vente des enfants, de la privation d'aliments et de médicaments aux malades des épidémies, de spoliation territoriale, de déplacement forcé et de destruction des traditions culturelles.

Le 1^{er} mars 1974, la *Ligue Internationale des Droits de l'Homme* (LIDH) et l'*Association Inter-américaine pour la Démocratie et la Liberté* (AIDL) saisissent la *Commission interaméricaine des Droits de l'Homme* (CIDH) de l'OEA et dénoncent le gouvernement paraguayen. La CIDH ouvre le dossier no1802 réclamant, dès le 8 avril 1974, des éclaircissements et une enquête au Paraguay. Le régime militaire ne répondra jamais. La CIDH durcit le ton, en mai 1977, et finit par «*présumer exactes les très graves accusations portées contre le gouvernement du Paraguay*», lui enjoignant «*d'adopter des mesures énergiques pour protéger de manière effective les droits de la tribu Aché*»¹.

Le 27 septembre 1977, sur la base de nouvelles accusations présentées par la LIDH en février 1977, l'ONU soumet le Paraguay au *processus confidentiel 1503*: le pays sera l'objet d'une vigilance accrue et la situation des droits de l'homme supervisée pour une période de 13 années, de 1978 à 1990.

Rien ne transpire des débats entre les pays membres de l'ONU jusqu'à la déclassification des documents en 2004, à la demande de la *Commission de Vérité et de Justice* (CVJ) du Paraguay (Vallencia Villa 2010).

Il est crucial de souligner, ici, que ni la CIDH ni l'ONU n'ont été capables, par inertie et blocages politiques autant que par leur lourdeur bureaucratique, de *diligenter immédiatement l'enquête indépendante*² qui s'imposait *in situ* pour vérifier la matérialité, la nature et l'ampleur des crimes perpétrés contre les Aché.

C'est donc l'*Agence des États-Unis pour le Développement International* (USAID) qui a l'initiative de la seule enquête de l'extérieur, menée à ce jour, au Paraguay: deux anthropologues, David Maybury-Lewis et James Howe, membres de l'organisation Cultural Survival, y sont mandatés en septembre 1978 et janvier 1979 pour s'intérioriser, durant cinq semaines, de la situation des autochtones du Paraguay et se prononcer sur le génocide des Aché. Bien que sensibles à la situation désespérée qu'endurent les différentes ethnies, Maybury-Lewis et Howe réfutent catégoriquement les accusations de politique génocidaire (1980: 40, 110), et en viennent à dresser un réquisitoire en règle des «allégations» de Münzel. Leurs informations reposent essentiellement sur les témoignages de Kim Hill, membre du Corps de la Paix, bientôt anthropobiologiste et farouche contradicteur (1983, 1996) de Münzel et de l'assesseur juridique de la LIDH, Richard Arens (1976).

C'est un tournant. Le débat sur la responsabilité et qualification des crimes perpétrés contre les Aché dégénère en un mauvais procès contre Münzel et Arens accusés par Maybury-Lewis, Howe et Hill de tordre les faits, de travestir la réalité, d'exagérer les chiffres des morts pour mieux soutenir leurs accusations contre le régime militaire.

Selon eux :

- 1) Les populations paysannes locales et les petits colons brésiliens seraient les vrais *responsables* des «chasses à L'homme» et des tueries conjoncturelles de «Guayaki» et non pas, comme Münzel le soutient, les exploitants forestiers, les grands propriétaires fonciers ou les militaires. En réalité, les soldats n'auraient jamais été impliqués dans ces chasses « parce que les Aché étaient trop peu nombreux ³ et ne représentaient pas un obstacle aux plans de développement des grands propriétaires terriens et du gouvernement».
- 2) Les expéditions lancées à partir de la Réserve de Cerro Moroti par les agents officiels et leurs guides aché ne sont pas des «chasses à l'homme» parce que les Aché sylvicoles ne sont soumis à *aucune forme de coercition* pour sortir de la forêt.
- 3) L'administrateur de la réserve, l'ex sergent Manuel Jesus Pereira n'a ni tué ni torturé de Aché à Cerro Moroti, et il ne suit aucune directives ou plan préétabli du régime militaire. Il est «seulement» mû par ses *intérêts personnels* de trafiquant de l'aide alimentaire et médical, et d'esclavagiste.
- 4) Münzel, au final, n'apporterait aucune preuve tangible et convaincante d'une quelconque intention gouvernementale d'exterminer physiquement les Guayaki. Tout au plus, l'État peut-il être accusé de laxisme, de «laisser-faire» - complice certes - mais, en tous les cas, de péché d'omission et non de commission !(ibid 1980 :40).

La réaction la plus cinglante et immédiate est celle de Survival International (SI) qui, à peine filtrée la copie du rapport confidentiel remis par Cultural Survival à l'USAID et s'être intériorisée de son contenu, critique durement les arguments et les conclusions de Maybury-Lewis et Howe, compte tenu de la brièveté de leur séjour au Paraguay, de leur source limitée d'informations et du manque de communication avec les Aché (SI 1993).

Maybury-Lewis et Howe doivent publier une versions amendée de leur rapport, mais depuis 1980, le vrai débat sur le génocide Aché s'est dilué et englué dans une polémique stérile sur l'opposition entre deux types d'anthropologie:

- l'une, indigéniste qui sacrifierait le traitement rigoureux et précis des faits au profit d'une approche plus «journalistique» (sic) et sensationnaliste, et
- l'autre, «académique» plus dépassionnée, méthodique et scientifique qui serait exemplifiée par Maybury-Lewis, Howe et Hill (Reed et Renshaw 2012: 15,16).

¹ - [http://www.cidh.oas.org/annualrep/77sp/sec.2c.htm#Caso 1802](http://www.cidh.oas.org/annualrep/77sp/sec.2c.htm#Caso%201802) (Paraguay)

²-L'ONU nécessitera 8 ans avant d'envoyer, du 9 au 14 juin 1986, un premier «expert indépendant» au Paraguay, le juriste Rafael Rivas Posada. (A. Vallencia Villa 2010: 43-45) Auparavant, une visite diplomatique de 3 jours fut menée à bien par Pérez de Cuellar qui arrive le 4 novembre 1979, comme représentant du Secrétaire General pour l'établissement d'un contact direct avec le gouvernement du Paraguay : la problématique aché est au centre des débats mais le représentant de l'ONU ne s'entretient qu'avec des représentants du gouvernement à Asunción (ibid:27,28).

BIBLIOGRAPHIE

1973: “*La agonía de los Aché-Guayakí: Historias y cantos*”, Bartomeu Melià, Luigi Miraglia, Mark y Christine Münzel, Centro de Estudios Antropológicos, Universidad Católica, Asunción.

1973: *Genocide in Paraguay*, Mark Münzel, IWGIA, Document 11, Copenhague

1974: *Genocide continues in Paraguay*, Mark Münzel, IWGIA, Document 17, Copenhagen
1976: *Genocide in Paraguay*, Richard Arens (ed), Temple University Press, Philadelphia
1980: *The Indians peoples of Paraguay: their plight and their prospects*, David Maybury-Lewis & James Howe, Cultural Survival.
1983: The Ache of Paraguay: *Current conditions and recent history*, Kim Hill, chapter II, 11-59, Adult male Subsistence strategies among Aché hunter-gatherers of eastern Paraguay, the University of Utah.
1993: *The Denial of Genocide*, Survival International
1996: *Ache life history: the Ecology and Demography of a foraging People*, Kim Hill and Magdalena Hurtado, Aldine de Gruyter, New York
2010: *La situación de los Derechos Humanos del Paraguay entre 1978 y 1990: El procedimiento confidencial 1503 de las Naciones Unidas*, Alejandro Valencia Villa, DGVJR - Defensoría del Pueblo, Asunción